

la feuille de chêne

bulletin d'information d'AVENIR,

Conservatoire d'espaces naturels Isère

n° 38

DÉCEMBRE 2012



Chaque année les Conservatoires se réunissent en congrès ou en séminaires pour échanger, confronter et débattre sur les thématiques environnementales.

En 2012, le thème retenu par l'île de la Réunion, organisatrice de la rencontre, était "Protéger et Partager la Nature : un même



Édito

Catherine Haddad

Vice-Présidente du Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR

défi ?".

Durant ce congrès, lors des conférences et des ateliers thématiques, administrateurs et techniciens ont échangé sur les actions et les coopérations pouvant être mises en œuvre pour relever un tel défi. Venus de tous les horizons, des Territoires d'Outre-Mer français, de l'Océan Indien et évidemment de Métropole, les acteurs environnementaux ont témoigné des difficultés communes à mettre en synergie ces deux actions.

Ce sont là les problématiques que connaissent tous les CEN. La protection peut-elle se passer du partage avec tous les acteurs du territoire : habitants, agriculteurs, aménageurs, randonneurs, etc. ? Le travail

des CEN consiste-il simplement à restaurer et préserver les espaces riches en biodiversité pour les sanctuariser, et les mettre à l'abri, voire même en interdisant l'accès ? Ou bien, au delà des mesures techniques de conservations, faut-il inlassablement réunir, expliquer et convaincre afin que l'environnement ne soit plus considéré

comme un réservoir sans fond mais comme un bien commun méritant compréhension et attention.

Cette année, la localisation du congrès a donné des couleurs

exotiques aux témoignages et aux présentations ; mais, que ce soit sous les tropiques, en zone tempérée ou même en terres australes, le constat est partout le même : il y a urgence ! Les usages non concertés du territoire engendrent de graves dommages à la nature et au monde du vivant. Protection et partage sont les valeurs fondamentales que portent tous les Conservatoires, mais peut-il y avoir protection efficace sans un partage intelligent, organisé et concerté ?

Ces rencontres annuelles permettent aux participants d'appréhender avec encore plus de détermination ce que veut dire "gestion raisonnée". »

PHOTO : N. BIRON



Meilleurs vœux pour
l'année
2013

année internationale de
la coopération dans le
domaine de l'eau

SOMMAIRE

Des nouvelles des sites **2**

- Côteau des Périlles
- Marais des Goureux
- Espace alluvial de la Rolande

Un site, une gestion **4**

- La tuffière du Moulin de Vallière

Le point sur... **6**

- Inventaire des boisements du bassin versant de la Tourbière du Grand Lemps
- Plan d'action Rainette

L'association Les Conservatoires **7**

- Nouveaux salariés au Conservatoire
- Premières rencontres pour la conservation des pelouses et côteaux secs de Rhône-Alpes

Partenariats **8**

- Nicolas Agresti et la SAFER Isère

Le Conservatoire se présente **8**

À LA LOUPE LA RAINETTE VERTE

Appelée également Rainette arboricole, la Rainette verte est une petite grenouille de 4 à 5 cm. Sa peau est lisse, fine et de couleur verte vive (couleur de pomme Granny). La face dorsale est délimitée de la face ventrale par une bande grise ou noire située sur le flanc et s'étendant des narines jusqu'à l'aîne. Les doigts sont munis de pelotes adhésives lui

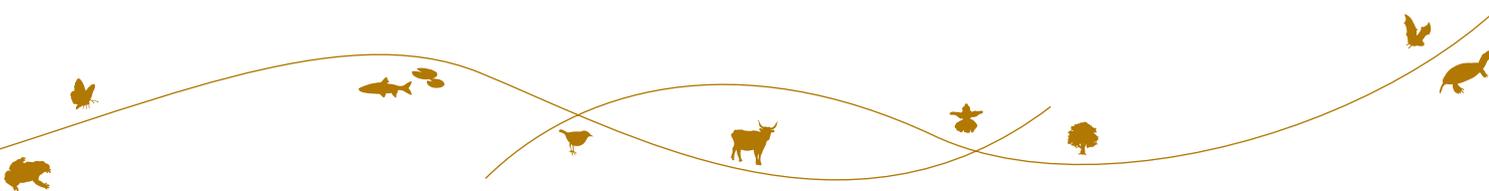
permettant une bonne accroche sur les surfaces lisses. Le mâle possède un sac vocal situé sous la gorge et qui, une fois gonflé, atteint un volume supérieur à celui de la tête. La rainette est très active au crépuscule et la nuit, ce qui ne l'empêche pas de prendre des bains de soleil en journée. Pour rencontrer cette espèce en Isère, l'Isle Crémieu est le

PHOTO : M. JUTON / CEN ISÈRE



secteur où elle est encore bien présente. En dehors de l'Isle Crémieu, elle subsiste dans le Haut-Grésivaudan sur la commune de Le Cheylas.

JEAN-LUC GROSSI





SAINT-MARTIN D'HÈRES

Côteau des Périlles

Suivi lépidoptères avec le Muséum National d'Histoire naturelle

Le côteau des Périlles, situé sur le versant sud de la colline du Murier à Saint-Martin d'Hères, présente une variété d'habitats semi-naturels dits de côteaux secs. Celui-ci est jusqu'à présent connu pour sa diversité de plantes, en particulier (orchidées), avec très peu d'information sur les insectes, notamment sur les papillons et les sauterelles.

Nous avons donc été très intéressés par la sollicitation émanant de Pascal Dupont et Lise Maciejewski du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui nous demandaient d'expérimenter un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire (pelouses sèches à orchidées d'origine pastorale) mis au point en 2012. Ce travail commandé par l'État français vise à qualifier en 2013 l'état de conservation de tous les habitats naturels et semi-naturels listés à la directive européenne Habitats et présents dans les sites Natura 2000 français.

Une visite de terrain a été organisée le 19

juin de cette année sur les Périlles avec Lise Maciejewski, Pascal Dupont, Nicolas Biron et Roger Marciau pour discuter de la mise en œuvre des protocoles et pour évaluer le site des Périlles.

Suivi floristique

Il a été réalisé un relevé phytosociologique sur les trois habitats de pelouses sèches présents sur le côteau.

Suivi Papillon de jour

Il est composé de 2 indicateurs "Couleur" et "Détermination d'espèces".

La méthode de l'indicateur "Couleur" est simple et permet donc à des opérateurs non spécialistes de réaliser ce suivi. Cela consiste à se placer au milieu d'un habitat, à parcourir sa surface pendant 10 minutes et à relever les couleurs des lépidoptères diurnes (blanc, orange, bleu, blanc à point noir).

L'indicateur "Détermination d'espèces", est très proche d'un inventaire. Il a été réalisé par Pascal Dupont qui conclue en soulignant que la faune du côteau des Périlles est remarquable pour l'Isère, surtout si proche de Grenoble. À noter notamment la présence du Bleu-nacré espagnol (*Polyommatus hispana*), de la Zygène de la petite Coronille (*Zygaena fausta*) et surtout de l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), espèce inscrite à la directive Habitats et faisant l'objet du Plan national d'action *Maculinea*.

ROGER MARCIAU



VOUREY

Marais des Goureux

Une convention de gestion d'un nouveau genre

Dans le cadre de la vente de plusieurs parcelles et d'une maison d'habitation sur la commune de Vourey, la SAFER*, à travers sa mission environnementale, a informé la commune de la possibilité de faire jouer son droit de préemption sur un espace à forte valeur patrimoniale, identifié par les services de l'État comme pouvant faire l'objet d'une extension de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du marais des Goureux. La propriété ne pouvant être divisée pour la vente et la commune ne souhaitant pas acquérir l'habitation, la recherche d'une solution a été engagée entre la SAFER, la commune et le Conservatoire. La proposition retenue par l'ensemble des partenaires et le futur propriétaire est de mettre en place un cahier des charges pour la gestion de la parcelle intéressante sur le plan biologique. Le Conservatoire d'espaces naturels Isère a rédigé ce document, intégrant le fait que les propriétaires possédaient un cheval. La mise en place d'un plan de pâturage tournant et la création d'un point d'eau ont ainsi permis de concilier les enjeux des propriétaires tout en ne remettant pas en cause la qualité des milieux. La vente a pu être conclue sur ces bases.

JEAN-LUC GROSSI

*SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural



PHOTO : R. MARCIAU / CEN ISÈRE

Le Muséum National d'Histoire Naturelle et le Conservatoire d'espaces naturels Isère sur le côteau des Périlles pour l'étude de ses papillons.



LE CHEYLAS

Espace alluvial de la Rolande et du Maupas

Pour la libre circulation de la petite faune

Après une dizaine d'années de suivi des écrasements le long de la départementale D523 par la LPO Isère, le Conseil général de l'Isère, dans le cadre du projet "Couloir de vie", a engagé la sécurisation de la traversée de cet axe privilégié de migration entre les étangs du Maupas et les boisements des premiers contreforts de Belledonne. Outre le fait que 7 espèces d'amphibiens étaient concernées par les écrasements, la particularité du site réside dans l'existence de la Rainette verte sur la liste des espèces victimes de cette route à très grande circula-

tion. Cette population du Maupas est en lien avec le site de la Rolande où subsistent les dernières Rainettes vertes du Haut-Grésivaudan. Une partie du site du Maupas vient par ailleurs d'être intégrée à la zone d'intervention de l'Espace Naturel Sensible de la Rolande (site communal bénéficiant d'une assistance technique par le Conservatoire). La présence de cette espèce à forte valeur patrimoniale a imposé des contraintes techniques afin d'adapter les ouvrages aux extraordinaires facultés de grimpe de la Rainette verte sur tous les supports, même verticaux. La solution technique retenue consiste en l'ajout d'un bavolet en surplomb, au dessus du collecteur. Les travaux sont aujourd'hui bien engagés et devraient être finalisés pour la prochaine saison de migration (260 m équipés de part et d'autre de la chaussée avec 7 doubles traversées [Aller et retour]). Les amphibiens mais aussi l'ensemble de la petite faune devraient profiter de cet aménagement visant à rétablir les continuités biologiques.

JEAN-LUC GROSSI



PHOTO : N. BIRON/CEN ISÈRE

Le passage à petite faune du Maupas est constitué d'un collecteur longeant la route, surplombé d'un bavolet pour pallier aux éventuelles fuites des acrobatiques Rainettes vertes et d'un passage canadien à l'entrée du site.

En bref



Les busards au dortoir...

La Tourbière du Grand Lemps abrite chaque année un dortoir hivernal de Busards Saint-Martin, le plus important connu pour ce rapace avec plus de 100 individus en 2008. Nous vous proposons de suivre avec nous l'effectif présent cet hiver en constituant un groupe informel d'observateurs, en collaboration avec la LPO, qui se réunira sur place pour un comptage chaque dernier mardi du mois, d'octobre à mars. Ce sera l'occasion de faire le bilan mensuel des observations de chacun autour de boissons chaudes, météo oblige.

Rendez-vous donc à 16 h côté Est du marais, à 200 m au Nord de la ferme. Durée 2 h environ. Ouvert à tous. Prévoir jumelles et vêtements chauds. Pour tout renseignement, contacter l'animateur de la Réserve naturelle : jeremie.lucas@espaces-naturels.fr ou au 04 76 65 08 65.



PHOTO : VALÉRIE MILLAT

Un nouveau plan de gestion pour la Tourbière du Grand Lemps

Les différentes instances officielles et consultatives ont émis des avis favorables sur ce second état des lieux. Le document détaille jusque 2019 les différents objectifs à atteindre et les actions qui en découlent. Il est consultable sur le site Internet du CEN. Une version résumée et illustrée en reprendra les éléments essentiels.

Mise en place de la gestion de l'étang de Saint-Bonnet

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'étang de Saint-Bonnet est située sur les communes de Villefontaine et de Vaulx-Milieu. Entre 2011 et 2012, le Conservatoire d'espaces naturels Isère a réalisé un plan de gestion pour les 5 années à venir afin de maintenir la biodiversité existante en luttant efficacement contre les menaces qui pèsent sur cet écosystème fragile (urbanisation, pollution des eaux, dérangement). Les actions de gestion préconisées ont été validées par un comité consultatif et pourront donc être engagées dès 2013 par la CAPI (communauté d'agglomération Porte de l'Isère), actuelle gestionnaire de la RNR.



PHOTO : L. JAMBAU / CEN ISERE

CARTE D'IDENTITÉ

Tufière du Moulin de Vallière

- **Type de site**
ENS* associatif
- **Localisation**
Montalieu-Vercieu
- **Principaux propriétaires**
CEN Rhône-Alpes / CEN Isère et privés
- **Surface de la zone d'intervention**
1,7 hectares
- **Gestionnaire**
Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR
- **Période d'action de la notice de gestion**
2008-2012

*ENS : Espace Naturel Sensible

La tufière du Moulin de Vallière

Un site unique en Isle Crémieu

La tufière du Moulin de Vallière, située sur la commune de Montalieu-Vercieu dans le Nord de l'Isle Crémieu, est connue pour son intérêt floristique depuis 1974 du fait de la présence d'une espèce protégée au niveau national : la Droséra à longues feuilles.

Dans les années 1990, la tufière fut menacée par son propriétaire qui souhaitait aménager la parcelle en terrain de loisirs. En 1995, l'Association Lo Parvi rédige alors un projet de protection et le présente au maire de Montalieu-Vercieu. Une entente entre le propriétaire et le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA) permet l'acquisition de la parcelle concernée par la station de Droséras à longues feuilles. L'achat fut rendu possible par le biais d'une opération départementale de souscription visant à préserver des stations de plantes protégées lancée en 1997.

La gestion est assurée depuis 2000 par le Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR en partenariat avec l'Association Lo Parvi. Dans ce cadre, une notice de gestion a été rédigée en 1999, puis mise à jour en 2008. Celle-ci définit les orientations de gestion à mettre en place sur le site.

MONTALIEU-VERCIEU



Description de la tufière

La tourbière du Moulin de Vallière est une tufière, c'est-à-dire une tourbière où la présence d'eau dure (très minéralisée) transforme les aspects de la végétation et du relief en formant des concrétions de calcaire à l'air libre (aspect pétrifié). Plusieurs sources s'écoulent sur la tufière qui présente une pente assez soutenue. Ce sont elles qui, en se minéralisant au contact de l'air, créent une couche plus ou moins épaisse de calcaire où va ensuite circuler l'eau issue de ces mêmes sources. Ces eaux rejoignent anciennement le canal d'alimentation de l'ancien Moulin de Vallière situé en contrebas du site. Aujourd'hui, elles se jettent directement dans le ruisseau du Fouron par ruissellement et infiltration.

Ce petit site, inférieur à 1,7 ha, est entouré d'un ourlet dense d'arbres et arbustes, permettant de visualiser facilement ses limites et de l'isoler de la route le longeant.

Comme tous les marais non boisés, cet espace a anciennement dû faire l'objet

d'une activité agricole vivrière (fauche) pour la litière des animaux domestiques. L'abandon de ces pratiques a par la suite entraîné une recolonisation par la végétation arbustive et arborée.

Des milieux, une faune et une flore remarquables

La tufière du Moulin de Vallière est un site unique qui abrite trois plantes remarquables (la Droséra à longues feuilles, la Nivéole de Printemps et la Fougère des marais), des habitats naturels humides d'intérêt prioritaire au niveau européen et des espèces de libellules en liste rouge, en plus d'une diversité intéressante concernant la faune et la flore moins "extraordinaire".

Le bas marais à Choin noir sur tuf est l'habitat principal du site. C'est un mélange entre l'habitat dit de tufière (source d'eau dure) et le bas marais à Choin noir, tous deux étant des habitats ciblés par la directive européenne Habitat-Faune-Flore.

Sur le site, cet habitat présente divers faciès en fonction de l'état d'embroussaillage, de la topographie et des actions de gestion qui ont été menées. Ainsi, on distinguera un milieu pionnier à Droséra à longues feuilles (espèce protégée nationalement) où la végétation est peu dense. Ce faciès est composé

d'une strate muscinale alternant sol nu et concrétions où sont présentes ça et là des touffes de Choin noir, des joncs et la majorité des droséras qui se concentrent principalement dans la partie basse du site. Cet habitat correspond aux zones qui ont été décapées, c'est-à-dire là où les touradons de graminées ont été supprimés. Le faciès à touradons de Molinie bleue plus ou moins embroussaillé est également remarquable par la présence de Roseau phragmite et par ses grands touradons de Molinie, parfois à plus de 40 cm du sol.

C'est sur l'habitat de bas marais à Choin noir sans tuf que se trouvent les orchidées et la Fougère des marais (espèce protégée au niveau régional). Enfin, un autre habitat patrimonial est le bois de frênes et d'aulnes des sources qui est présent en contrebas du site, le long du ruisseau.



Droséra à longues feuilles

PHOTOS : L. JAMEAU/CEN ISERE

La faune de la tufière du Moulin de Vallière est moyennement connue : on ne compte que 75 espèces. La faune est assez diversifiée en groupes représentés (11 groupes vertébrés et invertébrés inclus). Peu d'espèces sont strictement dépendantes des habitats humides spécifiques du site en dehors des libellules. Les autres espèces sont plutôt opportunistes et s'accommodent aisément de la configuration et de la mosaïque de milieux du site (boisements, prairies et suintements).

Gestion du site

La dynamique naturelle de la végétation tend à l'installation de groupements arbustifs puis arborés. Le phénomène d'embroussaillage est assez rapide et, malgré les diverses actions de gestion, on voit repousser ça et là de jeunes frênes, bourdaines et aulnes. La Molinie prend également une part importante dans la colonisation de la strate herbacée (touradon) sur les zones de sol limono-argileux profond (amont). Il en est de même pour le Roseau phragmite.

Tous les ans depuis 2000, l'association Lo Parvi assure, par convention avec le CEN Isère, l'entretien de la végétation par la fauche avec exportation via des chantiers bénévoles et le suivi des espèces patrimoniales du site afin de maintenir l'habitat de bas-marais à choin sur tuf et de favoriser le développement de la droséra. Les dernières opérations de coupe des touradons de molinie ont permis de diversifier les écoulements et de recréer des zones favorables au dévelop-

pement de la droséra, dont la population a largement augmenté.

La dernière notice de gestion touchant à sa fin, une nouvelle devra être rédigée et permettre de suivre l'extension et le maintien de la population de droséra particulièrement intéressante pour le secteur. La gestion doit être poursuivie car le site, de faible superficie, est voué à s'embroussailler si l'homme n'intervient pas, et par conséquent, les stations de plantes rares à disparaître.

Laura Jameau



Chantier bénévole Lo Parvi

PHOTOS : L. JAMEAU/CEN ISERE



Choin noir

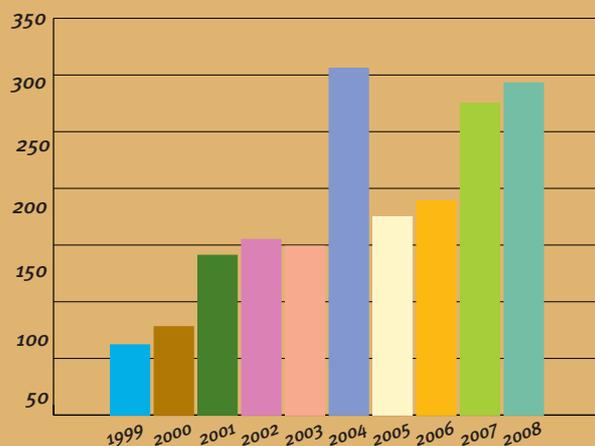
PHOTOS : C. BALMAIN

ZOOM SUR LA DROSERA À LONGUES FEUILLES

Le maintien, voire le développement, de la Droséra à longues feuilles est un des enjeux de la gestion de la tufière du Moulin de Vallière.

Parmis les études scientifiques permettant de connaître l'évolution du site, un suivi scientifique de la Droséra à longues feuilles est fait en partenariat avec l'association Lo Parvi. Ainsi, depuis 1999, chaque pied est compté. Le diagramme ci-contre montre l'évolution de la population de 1999 à 2008. Les résultats de cette dernière année montre que l'ensemble du site devient intéressant pour cette espèce. Il a été décidé d'espacer désormais les comptages sur un pas de temps plus élevé.

Nombre de pieds de Droséras à longues feuilles comptés lors des suivis



SOURCE : LO PARVI



Tourbière du Grand Lempes
et massif forestier du
Sud-Est du site

PHOTO : L. DUCONTE / CEN ISERE

Inventaire des boisements du bassin versant de la Tourbière du Grand Lempes

Forêts et vieux arbres : habitats naturels et éléments structurants du paysage

Un espace naturel ne fonctionne pas en vase clos : il est en constante interaction avec ses milieux connexes. La Réserve naturelle et son bassin versant, classé Natura 2000, ne font pas exception.

Sur le bassin versant de la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lempes, les bois sont des biocorridors permettant le déplacement des espèces entre leurs différents milieux de vie et l'extension de leur aire de répartition. Les

collines boisées jouent aussi un rôle dans la limitation de l'érosion et donc dans le maintien de la qualité des eaux, et les plus hautes cimes des arbres (situés autour de 700 m d'altitude) favorisent un microclimat en retenant les nuages au-dessus de la tourbière.

Les forêts sont des habitats pour une faune spécifique (dont certaines espèces d'intérêt patrimonial) qui y trouve le gîte et le couvert, et y accomplit tout ou partie de son cycle de vie.

L'inventaire de 205 placettes de 400 m², réparties sur les 196 hectares de forêt du site, permet d'obtenir un état des lieux basé sur trois axes : l'identification des habitats, la description de leurs caractéristiques sylvicoles et l'évaluation de leur état de conservation.

Les peuplements sont majoritairement constitués de châtaigneraies mélangées de chênes, charmes et hêtres.

Les gros arbres (vivants, sénescents ou morts) sont des ressources pour les organismes qui décomposent le bois. Ils sont donc essentiels au cycle de l'écosystème forestier : leur recensement est effectué en vue de leur maintien sur pied.

La faible biodiversité végétale, ainsi qu'un problème sanitaire (chancres de l'écorce), constatés dans les taillis de châtaigniers justifient une diversification des peuplements.



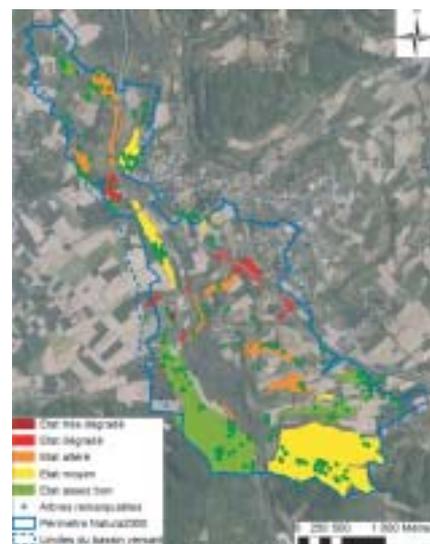
Hêtre remarquable du bois de la Brassière

PHOTO : L. DUCONTE / CEN ISERE



Les résultats de l'inventaire sont donc nécessaires pour mettre en place une gestion adaptée. Des conventions signées par les propriétaires forestiers dans le cadre de la démarche Natura 2000 permettront d'améliorer la qualité écologique des forêts en proposant de revenir au traitement en taillis sous futaie pratiqué par les anciens.

LISE DUCONTE



Qualité écologique des boisements (évaluée à partir de 20 critères d'état de conservation), et localisation des arbres remarquables (de diamètre supérieur à 65 cm)

Plan d'action rainette

Pour la sauvegarde de la Rainette verte du Grésivaudan

Menacée de disparition dans le Haut Grésivaudan et en Combe de Savoie où elle existe encore, la Rainette verte a fait l'objet d'un travail visant à étudier la faisabilité d'un renforcement de ses populations sur un territoire partagé entre la Savoie et l'Isère. La situation est en effet assez similaire puisqu'elle ne subsiste que sur un site de part et d'autre de la limite administrative (Les Mollettes, 73 et Le Cheylas, 38). Cette espèce protégée figure sur les listes rouges régionales et départementales dans la catégorie "en danger".

En Isère, le projet conduit par Charlotte Bergeron et Jean-Luc Grossi du CEN Isère, a reçu le soutien du Conseil général de l'Isère et de la Région Rhône-Alpes. L'objectif de cette étude était de produire un programme d'actions visant à renforcer les populations de Rainette verte sur le secteur. Pour cela, un grand nombre de recherches ont été menées sur les thèmes suivants : état des lieux du territoire, projets favorables en court sur le secteur, clarification des causes du déclin de l'espèce, évolution espace-temps des populations, caractérisation de l'habitat... D'autres actions ont été menées : rencontres avec divers organismes compétents, prospections de terrain et réalisation d'une carte de diffusion afin de se rendre compte de la capacité de déplacement des populations dans le paysage actuel. Sur la base de ces informations, le programme d'action a alors été formulé. Les réintroductions directes d'individus ont été écartées dans un premier temps au profit des actions sur les milieux. Les actions retenues concernent d'avantage la restauration et la création d'habitats aquatiques et terrestres ainsi que la reconexion des populations. Une petite dizaine de fiches actions ont été rédigées, elles pourraient impliquer principalement la société de pêche du Maupas, le Conseil général de l'Isère (ENS et СУМВН), EDF, les communes de Sainte-Marie d'Alloix et Saint-Maximin. L'une des principales mesures consiste à reconnecter deux populations isolées (Le Cheylas et Les Mollettes) par le biais de sites historiques de présence de l'espèce (Marais d'Avallon à Saint-Maximin) mis en avant par la carte de diffusion et les discussions durant certaines rencontres. L'objectif est donc de renforcer les populations actuelles tout en permettant leur reconexion, cela afin d'assurer leur présence à long terme sur le territoire.

JEAN-LUC GROSSI



Magali Crouvezier,
chargée de
contractualisation
foncière



Jean-Baptiste Vendrame,
assistant budgétaire

Nouveaux salariés au Conservatoire

L'équipe du Conservatoire compte deux nouveaux techniciens depuis début novembre.

Jean-Baptiste Vendrame prend la succession de Christel Fimbel au poste d'assistant budgétaire. Christel nous a quittés cet été pour la Finlande. Jean-Baptiste aura la responsabilité du suivi financier

des subventions et des niveaux de réalisation des opérations financées.

Magali Crouvezier a, pour sa part, commencé sa mission de chargée de contractualisation foncière. L'objectif est de renforcer notre maîtrise foncière et d'usage sur les sites du Conservatoire et d'engager l'animation sur de nouveaux sites.

BRUNO VEILLET

Premières rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux secs de Rhône-Alpes

Carton plein !

Ces rencontres, organisées les 20 et 21 septembre au Centre Vallée Bleue de Montalieu-Vercieu, dans le nord Isère, ont bénéficié d'un afflux surprenant pour un thème encore peu médiatisé à ce jour : 105 personnes le premier jour en salle, 70 personnes sur le terrain le deuxième jour sur Trept (38) et Blyes dans l'Ain. La première journée a permis de mieux cerner les enjeux de ces habitats méconnus grâce à des interventions très documentées. Cette journée a été conclue par Hervé Coquillart et Virginie Pierron du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes qui ont décliné le projet de plan d'action pelouses sèches des Conservatoires d'espaces naturels de Rhône-Alpes.

La deuxième journée, entièrement consacrée à des visites de terrain a été marquée par la très grande qualité de l'accueil des gestionnaires sur place : Lo parvi, le maire de Trept, André Reynaud-Aulanier, Monsieur Roybin, agriculteur, l'animateur Natura 2000 le matin sur les Communaux de Trept, Madame Thicoipe du Syndicat de la basse vallée de l'Ain,

Thierry Michallat, éleveur, et le CEN Rhône-Alpes pour la basse vallée de l'Ain à Blyes dans le département de l'Ain.

Trois prestations ont également été appréciées : la démonstration, en fin de matinée du Porte Outil Polyvalent par les membres du service travaux du CEN Isère, le bal folk orchestré par le Folk des Terres Froides et l'apéritif et repas généreusement offerts par l'ACCA de Trept et son Président Pierre Pirodon.

Notons que des actes sont en cours de rédaction et paraîtront au printemps 2013.

Ces rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux sec de Rhône-Alpes ont été l'occasion pour le CEN Isère de présenter une version actualisée de son exposition sur les pelouses et coteaux secs de l'Isère. En plus des mises à jour, elle comporte un panneau supplémentaire portant sur les outils de prise en compte de ce patrimoine. Elle est prêtée aux collectivités gratuitement sur simple demande auprès du Conservatoire.

ROGER MARCIAU & ANOUK MERLIN



Nicolas Agresti

Directeur départemental de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de l'Isère

Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR : La SAFER est surtout connue pour ses interventions sur le foncier agricole. En quoi joue-t-elle également un rôle dans la préservation des espaces naturels ?

N. Agresti : Si, à l'origine, l'action de la SAFER était avant tout axée sur la défense de l'agriculture, son rôle a évolué au fil du temps pour intégrer l'ensemble des enjeux des territoires ruraux, l'environnement en particulier. Cela s'est traduit par l'élargissement du droit de préemption de la SAFER à l'environnement ; ce qui nous permet aujourd'hui d'intervenir sur des ventes de foncier dans un objectif de préservation des espaces naturels à enjeux.

CEN Isère : Déjà ancien, le partenariat entre la SAFER Isère et le Conservatoire d'espaces naturels Isère s'est renforcé avec la signature d'une convention régionale entre les SAFER et les conservatoires d'espaces naturels et leur intégration comme membres de droit au sein des comités techniques départementaux de Rhône-Alpes. Quel est l'enjeu de ce partenariat en Isère ?

NA : Le Comité Technique Départemental est une instance majeure dans le fonctionnement de la SAFER : c'est là que les décisions d'attribution de propriété ou de préemption sont prises. C'est également un lieu de dialogue associant l'ensemble des acteurs du rural : les collectivités locales, les organismes agricoles, l'administration. Compte tenu de ses compétences en matière environnementale, la présence du Conservatoire d'espaces naturels Isère comme membre de droit est donc essentielle, et ceci d'autant qu'en Isère, les enjeux agricoles et environnementaux sont souvent très imbriqués.

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO VEILLET



David Michallet

Chargé de secteur SIG, bases de données, réseau

Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR : Quelles sont tes missions au sein de l'association ?

D. Michallet : Je suis chargé du système d'information du Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère. Plus concrètement, je m'occupe de la gestion du réseau informatique ; garant de l'intégrité des bases de données ainsi que de la structuration et de l'organisation du SIG (Système d'information géographique). Mon travail est d'assister les utilisateurs sur les différents outils informatiques et plus spécifiquement sur les bases de données et la cartographie. Un autre aspect de mes missions est d'être à l'écoute des filières afin de proposer de nouveaux outils/méthodes de travail permettant de répondre au mieux à leurs besoins. Mon rôle est aussi de faire vivre l'information collectée afin de valoriser notre travail par des cartes de synthèse.

CEN Isère : Qu'est-ce qui t'as amené au Conservatoire ?

DM : Ayant une formation initiale en environnement, j'ai ensuite suivi des études en traitement de l'information géographique, ce qui me permet d'avoir la double compétence environnement et géomatique. Avant d'entrer dans le Conservatoire, j'ai travaillé dans la cellule scientifique du Centre national d'étude et de recherche appliquée (CNERA) Prédateurs - Animaux Déprédateurs (PAD) où je modélisais la distribution spatiale des habitats du Lynx sous SIG. À la suite de ma mission à l'ONCFS, le CEN Isère proposait un poste de géomaticien. J'ai tout de suite postulé car je cherchais une structure qui œuvrait dans la gestion et la protection de la nature et le CEN Isère répondait à mes attentes.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANOUK MERLIN

Je souhaite soutenir les actions du Conservatoire

- en m'abonnant au bulletin d'information *La feuille de chêne* (3 ou 4 numéros par an) 10 €
- en devenant membre bienfaiteur €
- en versant un don manuel de soutien de €

Total de ma contribution pour l'année 2013 €

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

.....

Fait à

le

Signature

Pour les communes et groupements de communes, s'adresser au bureau du Conservatoire.



**Conservatoire
d'espaces naturels
Isère • AVENIR**

2, rue des Mails
38120 Saint-Égrève
Téléphone 04 76 48 24 49
Télécopie 04 76 48 24 26
Courriel avenir.38@wanadoo.fr
Site Internet <http://avenir.38.free.fr>



Le CEN Isère est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

**La feuille
de chêne**
N° 38

Responsable de la publication : Bruno Veillet
Coordination et mise en page : Anouk Merlin
Maquette : Thomas Lemot
L'ensemble de l'équipe du CEN Isère a participé à la réalisation et à la relecture de ce numéro.
Bulletin tiré à 1300 exemplaires
par l'imprimerie Notre-Dame. ISSN 1767-9427

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région **isère**
CONSEIL GÉNÉRAL